



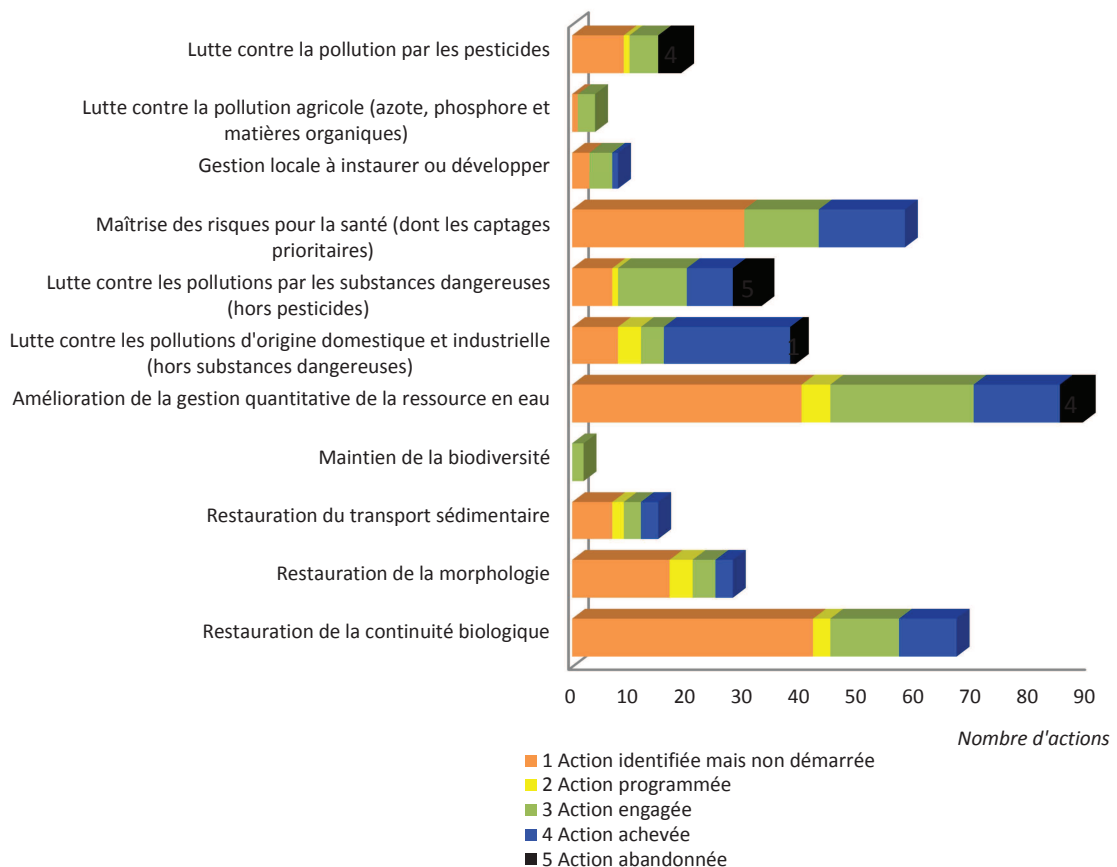
LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, transport sédimentaire, morphologie, maintien de la biodiversité) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la réduction des prélèvements et des dérivations de la ressource en eau pour l'eau potable, l'hydroélectricité et l'agriculture ;
- la lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances dangereuses) ;
- la lutte contre la pollution par les pesticides issus des pratiques agricoles ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses (hors pesticides) issues des activités minières passées (métaux,...), et des lessivages urbains (hydrocarbures, micropolluants organiques...).

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Ardèche-Gard est le lieu d'une forte mobilisation des acteurs locaux qui se sont organisés pour porter la gestion locale de l'eau sur la quasi-totalité du territoire avec 2 SAGE et 9 contrats de milieux, achevés ou en cours de mise en œuvre. D'un bassin versant à l'autre, l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures varie notamment selon l'ancienneté des démarches, la complexité des problèmes identifiés, les moyens humains des structures porteuses et le degré de progression des contrats de milieux et des SAGE. Globalement, les projets liés aux programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) sont plus nombreux en raison de la forte implication des services et des acteurs (cf. graphe ci-dessous).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

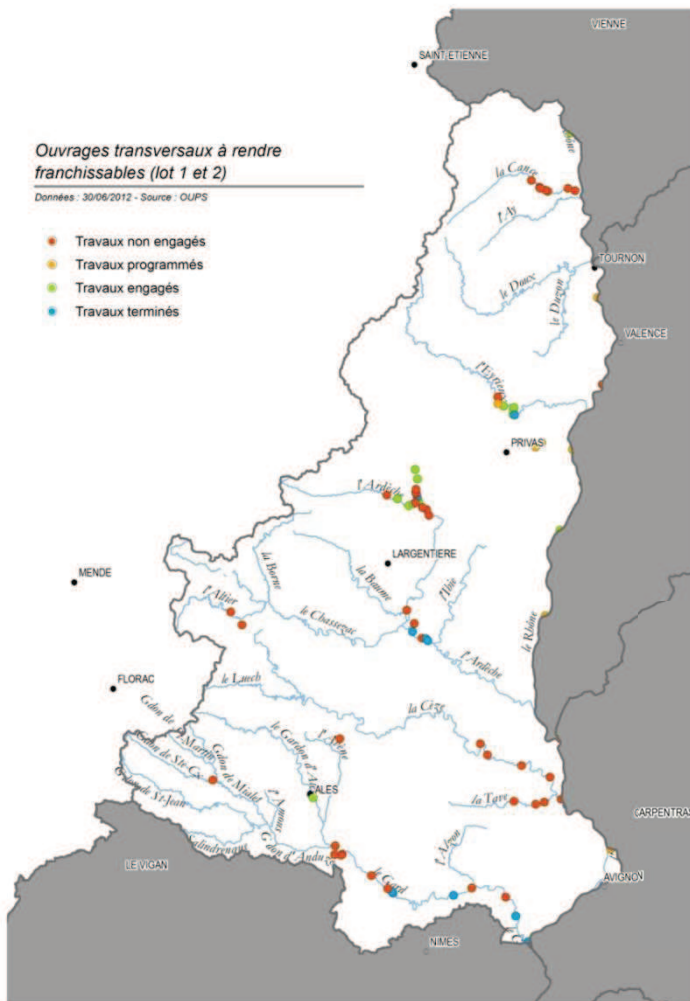


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



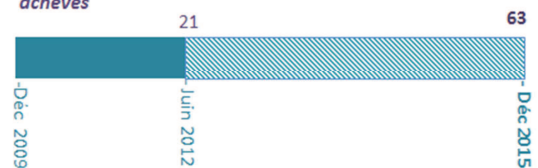
🔹 ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



La carte ci-contre présente l'avancement des actions de restauration de la continuité écologique selon quatre degrés de progression. Des travaux ont déjà été engagés ou achevés pour 21 des 63 ouvrages prioritaires. Après un départ ralenti par le choix des ouvrages cibles, ce chantier monte en puissance. 22 ouvrages prioritaires ont d'ores et déjà fait l'objet d'études et des travaux vont pouvoir démarrer rapidement pour certains d'entre eux. Subsiste cependant un lot d'ouvrages non pris en charge qui deviennent une priorité pour le territoire.

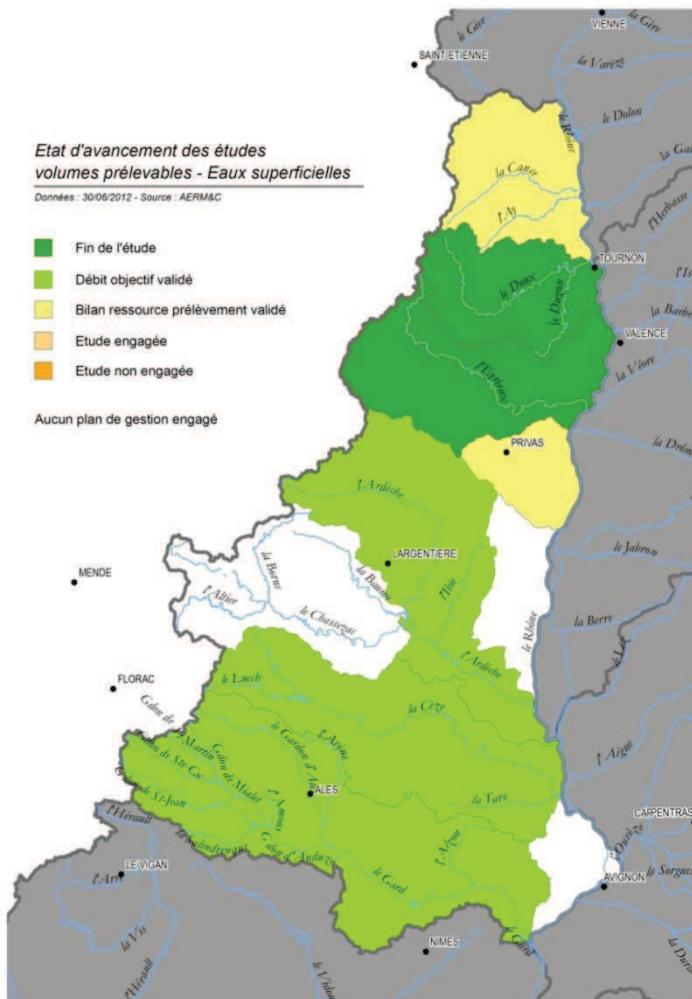
Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



Les actions visant à favoriser le transport sédimentaire et à lutter contre la dégradation morphologique ne rencontrent pas la même adhésion. Cependant, 35% des études prévues initialement dans l'optique de restaurer la dégradation morphologique sont déjà engagées ou achevées et devraient être rapidement suivies de travaux. Dans tous ces domaines, la réalisation des actions est freinée à la fois par des contraintes financières et techniques voire sociales (motivation des maîtres d'ouvrages et acceptation de la population).



Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau



Des études d'évaluation des volumes prélevables (EVP) sont engagées dans les 9 bassins versants en déséquilibre quantitatif. Comme le montre la carte de l'état d'avancement ci-contre, deux études sont déjà achevées (sous-bassins versants du Doux et de l'Eyrieux). Suite à ces études, la mise en œuvre d'un plan de gestion concerté des volumes disponibles constitue une étape indispensable pour satisfaire les besoins des milieux naturels et des usages.

Néanmoins, des actions de gestion de la ressource sont d'ores et déjà réalisées dans certains bassins versants du territoire (Gardons, Cèze, Ardèche, Beaume-Drobie, Ouvèze Payre Lavézon, Doux, Eyrieux). Des outils réglementaires viennent compléter le dispositif avec une zone de répartition des eaux (ZRE) arrêtée en 2010 (Cèze amont) et une nouvelle ZRE envisagée sur l'amont du sous bassin versant des Gardons.

Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux superficielles -



Lutte contre les pollutions par les pesticides

De nombreuses démarches locales voient le jour avec un développement notable des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (70 dans l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon), portés par les collectivités, une densification de la pratique de l'agriculture biologique en termes de surfaces certifiées et de surfaces engagées dans la conversion (67 000 ha au total tous confondus). La région Languedoc Roussillon est la 2^{ème} région de France pour sa surface en agriculture biologique par rapport à la surface agricole utile (SAU). Les caves coopératives du territoire du Gardon d'Anduze (Tornac, Marsillargues attuech) ont notamment, en partenariat avec l'agence de l'eau, engagé un véritable projet de territoire et de filière avec le développement et le soutien financier de la viticulture biologique qui concoure à la lutte contre la pollution par les pesticides. Dans certains secteurs, des résultats sont déjà visibles avec l'amélioration de la qualité des milieux.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

D'importants progrès sont à noter avec l'engagement d'actions visant le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Pour le territoire Ardèche Gard, les dernières mises en conformité des stations d'épuration inférieures à 2 000 équivalents-habitants (EH) ont été réalisées en 2010 et 2011 (39 stations concernées). La mise aux normes du parc des stations d'épuration en zone rurale doit néanmoins se poursuivre afin de réduire notamment la pollution azotée et phosphorée qui perdure à la sortie des stations d'épuration et conduit à une eutrophisation excessive des rivières. La désignation en zone sensible des bassins versants de la Ceze et des Gardons en 2010 est venue entériner cela mais sans conséquence sur les stations d'épuration concernées qui étaient déjà équipées du traitement plus poussé requis.



Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

La campagne de recherche et de réduction des rejets de ces substances dans l'eau (RSDE) a permis une nette amélioration des connaissances des sources de pollution par les substances dangereuses pour l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et des collectivités. En fonction des résultats de cette surveillance initiale, une réduction des rejets de substances est attendue au cours des prochaines années. Une surveillance pérenne des rejets de substances jugés significatifs devra être mise en place et s'appuiera sur la publication d'arrêtés préfectoraux complémentaires précisant également les objectifs de réduction de substances. Pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH un diagnostic est en cours et devrait se poursuivre par une surveillance régulière si des substances sont présentes à des taux significatifs.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

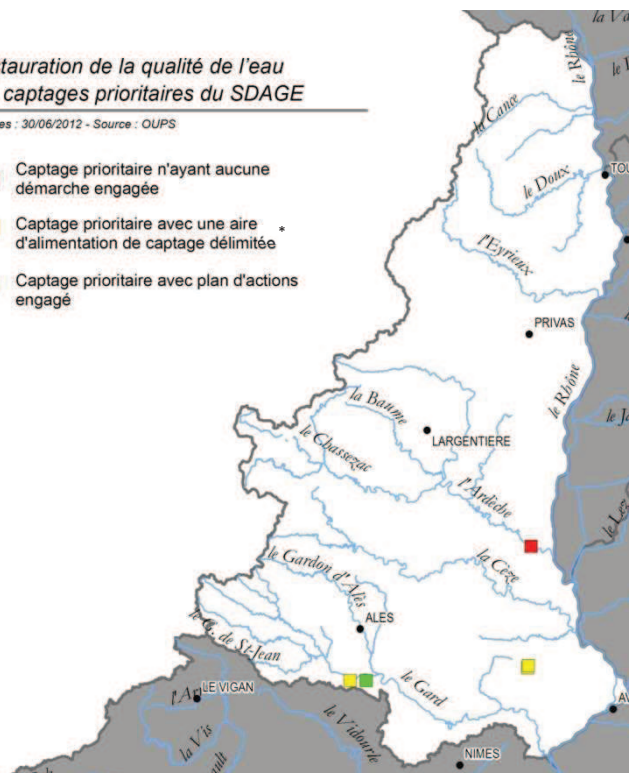
Concernant les 8 masses d'eau pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, le travail est terminé pour 3 d'entre elles et a permis leur délimitation. Des études restent à engager sur les 5 autres masses d'eau.

■ Captages prioritaires

Restauration de la qualité de l'eau des captages prioritaires du SDAGE

Données : 30/06/2012 - Source : OUPS

- Captage prioritaire n'ayant aucune démarche engagée
- Captage prioritaire avec une aire d'alimentation de captage délimitée
- Captage prioritaire avec plan d'actions engagé



* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

Les actions de la restauration des captages prioritaires du SDAGE 2010-2015 constituent une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines. L'engagement du plan d'actions est l'étape clef du chantier, puisque c'est ce qui permettra de restaurer la qualité de l'eau et par conséquent de limiter ou d'éviter le traitement des pollutions diffuses avant la distribution de l'eau.

Le programme d'action sur le captage de Lédignan a été signé le 01/06/2012 et témoigne notamment de la forte dynamique du territoire du Gardon d'Anduze en vue de restaurer la qualité des eaux. Les acteurs locaux de ce territoire et les services de l'Etat ont fait preuve d'autres investissements importants en vue de reconquérir la qualité des eaux comme la mise en œuvre des travaux d'expertise pour l'aménagement des bassins d'alimentation en eau potable qui a permis de mettre en place des outils pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur la ressource en eau.

Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



